

Le Reflet

de St-Liboire



● Revue d'information regroupant tous les organismes de St-Liboire ●

CONGÉS DE PÂQUES

Le Bureau Municipal sera FERMÉ

- ◆ *Vendredi* saint le 25 mars 2016 et
- ◆ *Lundi* de Pâques le 28 mars 2016



En cas d'urgence seulement, appelez

M. François Lévesque : 450 278-2814
Coordonnateur en voirie, aqueduc et égouts

LOPEUSES PÂQUES

Volume 32

No. 3

Mars 2016

LA VIE À ST-LIBOIRE

MARS 2016

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
7 au 18 mars 2016 - Période des inscriptions École Henri-Bachand				
Mardi	15	13 h	FADOQ - Cartes	Hôtel de ville
Mercredi	16	19 h 30	Assemblée générale des Loisirs de Saint-Liboire	Hôtel de ville Secrétariat des Loisirs
Vendredi	18	18 h 30	Coin des Zados Disco Pâques et cabane à sucre	Hôtel de ville - Salle Jean XXIII
Mercredi	23	TAXES MUNICIPALES - 1^{er} VERSEMENT		
Dimanche	27	PÂQUES		
Lundi	28	19 h 30	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » Les cactus fleuris - Guillaume Mousseau	Centre communautaire 885, rue Lanoie Upton

AVRIL 2016

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Vendredi	1 ^{er}	19 h	Comité des aînés Poisson d'avril et Pétanque atout	Domaine St-Liboire
Mardi	5	20 h	Séance du conseil municipal	Hôtel de ville
Vendredi	8	19 h 30	Bingo Chevaliers de Colomb	Salle des Chevaliers de Colomb
Mardi	19	13 h	FADOQ - Cartes	Hôtel de ville Salle Jean XXIII
Lundi	25	19 h 30	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » Aménager pour une façade bien réussie - Hélène Baril	Salle des Chevaliers de Colomb 1655, rang Saint-Édouard Saint-Liboire
Vendredi	29	19 h	Disco de fermeture	Hôtel de ville - Salle Jean XXIII

INFORMATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Courriel ; admin@municipalite.st-liboire.qc.ca

Site internet : www.municipalite.st-liboire.qc.ca

450 793-2811

Hôtel de ville

21, place Mauriac

Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Heures d'ouverture :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi 8 h à 12 h *Fermé en après-midi*

Bibliothèque municipale

450 793-4751

Responsable

Madame Julie Girouard

Heures d'ouverture :

Lundi	8 h à 12 h	13 h à	18 h 30	à 20 h 30
Mardi	8 h à 12 h	16 h	19 h	à 20 h 30
Mercredi	10 h à 12 h	13 h à	19 h	à 20 h 30
		16 h		
		13 h à		
		16 h		

Loisirs de St-Liboire inc.

450 793-4825

Responsable

Francine Dion

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info patinoire 450 793-4688

Heures d'ouverture :

Mardi et jeudi 8 h à 12 h

MEMBRES DU CONSEIL

	Monsieur Denis Chabot, maire	450 793-2717	
Guylaine Morin	450 793-3176	Johanne Grégoire	
Siège numéro 1		Siège numéro 2	
Yves Winter	450 793-4718	Nadine Lavallée	450 793-3054
Siège numéro 3		Siège numéro 4	
Claude Vadnais	450 793-4333	Nicolas Proulx	450 793-3169
Siège numéro 5		Siège numéro 6	

Séance du Conseil Premier mardi de chaque mois, 20 h
Exception en janvier et au mois d'août le 2^e mardi à 20 h

EMPLOYÉS MUNICIPAUX - ADMINISTRATION

France Desjardins, GMA		Christiane Messier
Directrice générale et secrétaire-trésorière		Adjointe à la direction générale
Louise Rajotte	Janie Rondeau	Monic Guérin
Adjointe-administrative	Inspecteur en bâtiment	Réceptionniste

EMPLOYÉS MUNICIPAUX – TRAVAUX PUBLICS

François Lévesque	Nathalie Turcotte	Sébastien Roux
Coordonnateur en voirie, aqueduc et égouts	Karl Pelchat	Patricia Perrazo Ratto
450 278-2814	Employés de voirie	Traitement des eaux

Veillez noter que la Municipalité ne se tient pas responsable en cas d'erreur de publication ou des commentaires publiés par les différents intervenants.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

MESSAGE IMPORTANT

COMMUNIQUÉ CONCERNANT LA VISITE DES PROPRIÉTÉS

La Municipalité de Saint-Liboire doit procéder à l'inventaire des immeubles au moins une fois à tous les neuf ans pour se conformer à la Loi sur la fiscalité municipale du Québec. Ce processus a pour but de s'assurer de l'exactitude des données de chaque immeuble. La firme d'évaluation Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés Inc. a donc été mandatée à cet effet. Elle effectuera la visite d'ici août 2016.

Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la Municipalité.

À noter que les visites pourront s'effectuer du lundi au vendredi, entre 9 heures et 21 heures. À cette occasion, l'évaluateur ou son représentant doit visiter l'intérieur de votre propriété et peut prendre des photos à l'extérieur de votre immeuble.



Le mot des inspecteurs

Permis et certificats

Pour vous aider à planifier vos projets, voici quelques éléments qui pourraient vous être utiles.

Certains travaux ne nécessitent pas l'obtention d'un permis ou d'un certificat d'autorisation. Les voici :

- refaire le revêtement de la toiture avec le même type de matériau, sauf dans la zone du noyau villageois spécifiée au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);	- installer les revêtements de plancher à l'intérieur;
- installer des gouttières;	- réparer des joints de brique;
- refaire du soffite ou fascia;	- réparer une cheminée;
- refaire une galerie dans les mêmes dimensions (sans changer les garde-corps);	- changer quelques briques abîmées sur une façade;
- réparer un garde-corps (s'il est refait à neuf, un permis est requis);	- réparations suite à un dégât d'eau (changer l'isolant et le revêtement des murs ou du plafond, tel que l'existant);
- faire le crépi sur les fondations;	- installer ou réparer un drain français;
- réparer les fissures dans les fondations;	- installation d'une clôture ⁽¹⁾ .

(1) Le règlement de zonage comporte tout de même des normes particulières pour l'implantation d'une clôture. Renseignez-vous.

Si vos travaux ne font pas partis de cette liste, il est fort probable que vous deviez vous procurer un permis ou un certificat d'autorisation. Certaines demandes de travaux mineurs peuvent être effectuées par téléphone. Par contre, dans tous les cas, le demandeur **DOIT** venir signer et payer le permis ou le certificat d'autorisation au bureau municipal **AVANT** de commencer les travaux. Vous pouvez appeler ou consulter le site Internet de la Municipalité pour plus de détails.

Pour ceux qui souhaiteraient effectuer des travaux dans une des zones touchées par le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (le plan des zones touchées peut être consulté au bureau municipal), il est souhaitable de prendre de l'avance pour vos demandes puisqu'il est possible qu'elle doive être analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et approuvée par le Conseil municipal. Des réunions du Comité consultatif d'urbanisme sont prévues à chaque mois afin d'accélérer le traitement des dossiers, renseignez-vous auprès de l'inspecteur en bâtiment, Janie Rondeau au 450-793-2811 poste 23 ou par courriel au inspecteur@municipalite.st-liboire.qc.ca

BIBLIO SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751



Nouvelles acquisitions

Romans adultes

Une autre vie / Watson, S. J.

La belle et les bêtes / Gray, Marie

Es-tu au régime? Moi non plus! / Bourgault, Catherine

Bordel! Mais qu'est-ce qui se passe dans cet hôtel? / Turenne, Martine

Pinata, dauphins et ritalin / Turenne, Martine

Promesse : la sixième enquête du département V / Adler-Olsen, Jussi

L'île de l'ermite / Desjardins, Sergine

Alfie, le chat du bonheur / Wells, Rachel

Les assassins / Ellory, R. J.

Ceux qui restent / Laberge, Marie

Le fils / Nesbo, Jo

Ce qui se passe à Cuba reste à Cuba! / Dubois, Amélie

Le livre des Baltimore / Dicker, Joël

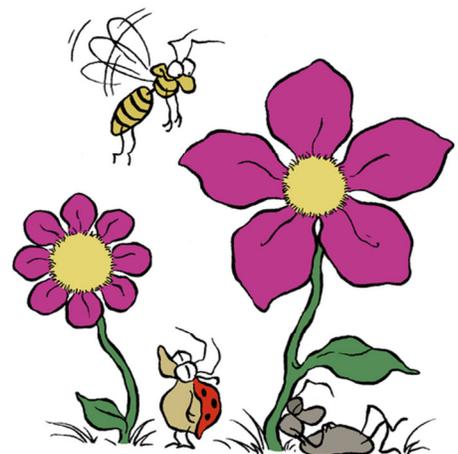
L'horizon à l'envers / Levy, Marc



Documentaires adultes

La clé de la maîtrise / Haanel, Charles F.

Ce qu'il faut savoir avant de mourir / Izzo, John



CROQUE-LIVRES



[Sur la photo : Monsieur Laurence Beaupré du Club Rotary de Saint-Hyacinthe, installant le «Croque-livres» offert par la députée de Saint-Hyacinthe Chantal Soucy au Marché S. Martel. Ce «Croque-livres» a été construit et décoré par des étudiants de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe.](#)

Le 8 février dernier, la députée de Saint-Hyacinthe Chantal Soucy – accompagnée de son équipe et des gens du Club Rotary - a participé à la livraison des «Croque-livres» remplis qu'elle offre aux enfants de sa circonscription. La députée a pu compter sur la collaboration du Club Rotary ainsi que de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe pour mener à bien le projet. Des maisons d'éditions très connues ont été sollicitées afin d'offrir aux enfants un beau choix de livres, question de les intéresser tôt aux plaisirs de la lecture. Dès maintenant, votre enfant peut emprunter gratuitement un livre qui lui plaît et le ramener dans l'un ou l'autre des quelque 25 «Croque-livres» de Saint-Hyacinthe.

Les «Croque-livres» de Saint-Liboire sont situés au Marché S. Martel et au Centre Martin-Brodeur.



30, Place Mauriac, Saint-Liboire, Québec, J0H 1R0 Tél. : (450) 793-4825, Téléc. (450) 793-4826

Offres d'emploi

Nature des postes:

Sous l'autorité du coordonnateur (trice) des camps de jour et du comité des Loisirs de St-Liboire inc., les candidats (tes) devront :

Planifier, organiser, animer et évaluer les activités du camp de jour.

Postes : Animateur (trice)

Durée : 7 semaines

Qualifications requises :

Avoir le sens des responsabilités;

Être débrouillard (e), autonome et créatif (ive);

Avoir déjà travaillé avec des groupes d'enfants serait un atout.

Informations : Mme Francine Dion au 450 793-4825.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 1^{er} avril 2016 à :

Francine Dion, coordonnatrice en loisir

Les Loisirs de St-Liboire inc.

30, Place Mauriac, SAINT-LIBOIRE (Québec) J0H 1R0

✉ loisirs.st-liboire@gSIG-net.qc.ca

☎ 450-793-4825 📠 450-793-4826



NOUVEAU DEK-HOCKEY

Centre Martin-Brodeur de St-Liboire

*Informations et réservations 450-793-4688
450-778-7262*



www.loisirsdestliboire.ca

** Plages horaires disponibles pour votre ligue **





**La Municipalité de Saint-Liboire autorise
la tenue de ventes de
garage sur son territoire
sans obtenir de permis* et gratuitement**

*** En d'autres temps un permis sera requis.**

Vous désirez annoncer votre vente de garage, faites-nous parvenir vos coordonnées en téléphonant au bureau municipal au 450 793-2811 poste 21, **avant le 16 mai** et il nous fera plaisir de dresser une liste* qui sera affichée à divers endroits publics dans la municipalité. De plus à compter du 19 mai 2016, la liste sera diffusée sur le site Internet de la Municipalité.

***Cette liste sera produite uniquement pour la tenue de cette vente de garage**



À SURVEILLER!

SOUPER ET SOIRÉE

HOMARDS À VOLONTÉ



INFORMATIONS GÉNÉRALES

JOUR	Samedi
DATE	11 juin 2016 à 18 h 30
ENDROIT	Aréna Sogetel du Centre Martin-Brodeur
ADRESSE	30, Place Mauriac, Saint-Liboire
COÛT	65 \$/personne, 45 \$/12 ans et moins
ANIMATION	Sébastien Allen
CHOIX DE SOUPERS	Surlonge de bœuf ou homards
RAFRAICHISSEMENTS SUR PLACE	

N.B. Du chauffage est prévu au besoin



Plus d'informations en mars au www.loisirsdestliboire.ca et sur notre page Facebook Loisirs Saint-Liboire.

Francine Dion, Coordonnatrice des loisirs – Les Loisirs de St-Liboire inc.
450 793-4825 ou loisirs.st-liboire@gSIG-net.qc.ca

COMITÉ DES AÎNÉS

VOITURAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Le service a effectué cinq (5) voiturages et accompagnements au cours du mois de février 2016 . Un grand merci aux bénévoles qui assurent ce service.

ATTENTION : Pour profiter du service, une journée ou deux avant l'événement composez le numéro 450 793-2811 poste 21.



ACTIVITÉS À VENIR AU DOMAINE ST-LIBOIRE À 19 HEURES



Vendredi 1^{er} avril 2016 : POISSON D'AVRIL & PÉTANQUE ATOUT

Vendredi 20 mai 2016 : BINGO

Vendredi 17 juin 2016 BASEBALL-CHAISE



Bienvenue à tous 50 ans et +

CARTES ET JEUX DE SOCIÉTÉ

Cette activité se poursuit les mardis au Domaine St-Liboire à 14 h, SAUF le 3^e mardi du mois où l'activité se transporte à la salle Jean XXIII à l'hôtel de ville.

Au nom du comité, *Raymond Tardif*





La MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

renouvelle son adhésion au programme des

Fleurons du Québec

C'est avec une grande fierté que la municipalité vous annonce **son renouvellement d'adhésion au programme des Fleurons du Québec**. La classification horticole des Fleurons (de 1 à 5 fleurons) constitue une reconnaissance officielle des efforts de toute la collectivité pour un milieu de vie plus beau, plus sain et plus vert!

En adhérant au programme des Fleurons du Québec, la municipalité s'engage dans un processus d'amélioration continu du cadre de vie de ses concitoyens, et cherche à mobiliser la population autour d'un projet commun d'embellissement du paysage.

Nous nous préparons avec enthousiasme à recevoir, **au cours de l'été 2016, la visite des classificateurs des Fleurons du Québec**. Ceux-ci visiteront 60% de notre territoire et évalueront les aménagements horticoles et paysagers qui sont à la vue du public. Nous invitons tous les citoyens à jardiner et fleurir leur environnement dès maintenant, afin de contribuer à l'obtention d'une cote de classification horticole à notre image. Vous participerez ainsi à l'embellissement durable de notre municipalité.

Semblables aux étoiles utilisées dans la classification hôtelière, les Fleurons du Québec peuvent être affichés aux entrées municipales. Au delà des retombées économiques attendues, les Fleurons du Québec sont une source de fierté pour tous, car ils témoignent du dynamisme de notre municipalité et de sa population.

Ayant tout juste célébré son 10^e anniversaire, le programme de classification horticole des **Fleurons du Québec** a connu un succès immédiat et suscite un engouement croissant : il **regroupe aujourd'hui 376 municipalités dans toutes les régions de la province et rejoint plus de 40 % des citoyens québécois**.

Pour découvrir les municipalités Fleurons en images et tout savoir sur les Fleurons du Québec, visitez le site Internet [www.fleuronsduquebec.com].

C'est le moment de payer les taxes municipales!!

1^{er} versement : 23 mars 2016



Les taxes foncières procurent à la Municipalité de Saint-Liboire les fonds dont elle a besoin pour assurer les services et rembourser certains investissements réalisés au cours des ans. Le compte de taxes municipales est envoyé aux propriétaires inscrits au rôle d'évaluation au cours du deuxième mois de l'année civile. Il est payable en **trois (3) versements** répartis durant l'année en cours.

Dates d'échéance

Il est important de respecter les trois échéances (**23 mars, 21 juin et 19 septembre**) pour éviter que des frais d'intérêt soient chargés. **La première**

des trois dates d'échéance inscrite au compte de taxes des citoyens est le 23 mars 2016.

Modalités de paiement

La Municipalité de Saint-Liboire offre à ses citoyens la possibilité d'acquitter leurs taxes municipales de différentes façons, notamment en argent comptant ou par chèque au **comptoir de l'hôtel de ville**, sis au 21, place Mauriac, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0. Les services administratifs de la Municipalité sont ouverts du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Les citoyens peuvent également acquitter leurs taxes par la poste au moyen de chèques postdatés (**S.V.P. : inscrire le numéro de matricule sur vos chèques**), via Internet ou par le service de paiement téléphonique de leur institution financière. Au guichet ou comptoir de la Caisse populaire et enfin déposer un chèque dans la chute à livres (située à droite de la porte d'entrée du **BUREAU MUNICIPAL 21, place Mauriac**)



Vous êtes propriétaire ou vous venez juste d'acquérir une propriété, et vous n'avez pas reçu votre compte de taxes pour l'année 2016, communiquez immédiatement avec le bureau municipal au numéro 450 793-2811 poste 21

LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE ST-LIBOIRE



Attention aux enfants !



Le retour du printemps apporte avec lui le beau temps et un nombre plus élevé d'enfants dans les rues que ce soit à vélo, à pied ou en planches à roulettes (skateboard).

Portez-leur une attention particulière.

Diminuez votre vitesse, anticipez, ralentissez à l'approche d'un arrêt obligatoire. Soyez prudents...



N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information ou tout commentaire:
450 793-4334 (boîte vocale)
serviceprst-liboire@hotmail.com

« Quand chaque minute compte, les Premiers Répondants de St-Liboire sont là! »

Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire



Soumission pour entretien saisonnier 2016

La Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire vous invite à présenter une soumission pour l'entretien du cimetière et des terrains adjacents à l'église.

Les travaux consistent :

- fauchage et ramassage de l'herbe si cela s'avère nécessaire
- fauchage entre et autour des monuments du cimetière
- coupe des mauvaises herbes
- ramassage des feuilles mortes à l'automne et disposition de celles-ci

Note : L'usage d'herbicide n'est pas toléré.

Le soumissionnaire s'engage à fournir la machinerie adéquate pour ce genre de travail. Le soumissionnaire doit détenir une assurance-responsabilité.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 15 h, le 20 avril 2016 dans une enveloppe scellée (soumission pour entretien saisonnier été 2016) à l'adresse suivante :

111, rue Saint-Patrice, Saint-Liboire, Qc, J0H 1R0

La Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et ce, sans obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Pour plus de détails, communiquez avec Denise Heine au 450 793-2396

Denise Heine, présidente
Fabrique de Saint-Liboire

Photocopieurs usagés

La Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire veut se départir de deux photocopieurs usagés.

Toute offre raisonnable sera acceptée.

Si vous êtes intéressés par l'un d'eux, vous pouvez communiquer avec madame Michelle Avard, les lundis, au numéro 450 793-2322

Pastorale Paroissiale

Je veux vous partager une prière trouvée sur une maison anglaise du XVI^e siècle.

Seigneur, donne-nous un peu de soleil, un peu de travail et de joie; dans notre labeur et nos peines, notre pain quotidien et un peu de beurre; donne-nous la santé et un juste salaire et même un peu plus, pour la part du pauvre. Donne-nous du bon sens, car beaucoup en ont besoin, et un cœur qui compatisse à la souffrance. Donne-nous aussi un brin de chanson sur les lèvres, une poésie ou un roman pour nous distraire. Apprends-nous à comprendre la souffrance sans y voir une malédiction. Donne-nous Seigneur, de montrer notre bonne volonté, de faire notre possible pour nous-mêmes et pour les autres, afin que tous les humains apprennent à se conduire en frères. Amen!

INSCRIPTION: Pour les parents qui désirent faire connaître l'Amour que Jésus a pour nous, c'est le moment de penser à **inscrire** votre enfant **aux parcours de catéchèse, que ce soit pour l'initiation ou les autres parcours.** Communiquer au secrétariat de la paroisse au 450 793-2322 ou au 450 793-4232.

Rappel des célébrations de la Semaine sainte :

Dimanche des rameaux: 9 h Saint-Simon et 10 h 45 Saint-Éphrem d'Upton

Jeudi 24 mars 2016 : Office du Jeudi saint à l'église de Saint-Simon à 19 h 30.
Rappel du lavement des pieds et de l'institution de l'Eucharistie.

Vendredi 25 mars 2016 : Office du Vendredi saint à l'église de Sainte Hélène à 15 h.
Rappel de la passion et de la mort de Jésus sur la croix.

Samedi le 26 mars 2016 : Veillée Pascale à l'église de Saint Jean-Baptiste de Roxton-Falls à 20 h. Célébration de l'essentiel de notre foi, dans la nuit surgit la lumière du Christ Ressuscité. C'est la source de notre JOIE.

Dimanche de Pâques le 27 mars 2016 à l'église de Saint-Liboire à 9 h. Dans le monde entier nous sommes rassemblés pour célébrer notre Joie de croire. Le Christ n'est plus au tombeau, Il a vaincu la mort. Il est VIVANT.

**Bonne Semaine Sainte et JOYEUSES PÂQUES à vous tous.
Soyons tous des Témoins de la Bonne Nouvelle.**

Louissette Phaneuf prés. C.P.P.



175, rue Paquette, Saint-Liboire (Québec), J0H 1R0

Combien de preuves as-tu besoin?

Je me demandais dernièrement de combien de preuves nous avons besoin pour croire en la véracité de quelque chose. En regardant autour, j'ai constaté un phénomène étrange : certains n'ont besoin d'aucune preuve, ils croient en n'importe quelle fausse vérité, les publications sur Facebook en sont la preuve. De l'autre côté, certains ne croiront pas même s'ils ont le nez dedans. Dans les faits pour démontrer une chose, nous n'avons pas besoin de plusieurs preuves, tout dépend de la fiabilité de la source d'information. Mais ce qui est encore mieux, c'est lorsque plusieurs sources pointent dans la même direction.

Pâques est l'occasion pour les chrétiens de se rappeler que Jésus-Christ est mort sur une croix portant nos péchés, lui le juste, et qu'il est ressuscité trois jours plus tard démontrant sa victoire et nous donnant accès à Dieu. Mais est-ce que tout cela est vrai?

Tout d'abord les historiens sont dans l'ensemble d'accord sur le fait qu'un homme du nom de Jésus a vécu il y a 2000 ans, qu'il avait un message qui a touché les hommes de son temps et qu'il est mort crucifié. Paul, un des apôtres, a écrit dans une de ses lettres, que Jésus est apparu à plus de 500 personnes après sa résurrection (1 Corinthiens 15.6), même si c'est écrit dans la Bible, il n'aurait sûrement pas pris le risque de mentir d'une manière si importante, quand les témoins étaient encore vivants. Des millions de personnes sont mortes en martyre parce qu'ils croyaient que Jésus est ressuscité. (Encore en 2016). Des dizaines de prophéties se sont accomplies dans la journée de sa crucifixion. Même dans les périodes les plus sombres de l'Église des hommes et des femmes se sont levés pour vivre et partager ce que Jésus avait enseigné.

La question n'est pas de savoir s'il y a assez de preuves démontrant l'existence de Jésus, Dieu fait homme, mais plutôt de savoir si on l'accepte ou le rejette. Jean à la fin de son Évangile dit : *Mais ces choses ont été écrites afin que vous croyiez que Jésus est le Christ, le Fils de Dieu, et qu'en croyant vous ayez la vie en son nom.* (Jean 20.31).

Jésus est vivant, mais toi veux-tu de cette vie?

Les dimanches à 10 h **C'est une invitation!**

Sylvain Belval 450 793-4840

[http : //st-liboire.weebly.com](http://st-liboire.weebly.com)
eebstl@hotmail.com



RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE

L'eau n'est pas une ressource inépuisable. Préservons-la! Qu'il s'agisse d'arroser le jardin, de nettoyer la voiture, d'alimenter les toilettes ou une machine à laver... Il existe une solution écologique et économique : **la récupération des eaux de pluie.**

Besoin d'eau? Il suffit d'ouvrir le robinet. Un geste simple et facile, que l'on fait sans même y penser et qui conduit bien souvent au gaspillage. Chaque été, nappes phréatiques en danger et restrictions d'utilisation sont de

bons rappels à l'ordre : l'eau est une ressource précieuse. Et contrairement à d'autres, elle n'est pas inépuisable! Alors pourquoi puiser dans nos réserves, quand on peut récupérer, stocker et utiliser les eaux pluviales?

Pourquoi récupérer?

Utiliser l'eau du robinet revient à se servir d'une eau potable. Or certaines activités ne nécessitent pas l'emploi d'une eau traitée. C'est le cas de l'arrosage ou du nettoyage de la voiture, de la chasse d'eau ou de la douche, du lave-linge ou du lave-vaisselle.

Alors pourquoi payer ce que le ciel peut vous offrir? La récupération des eaux de pluie peut couvrir tous ces besoins, à condition que l'installation soit adaptée.

Un principe simple

Lorsqu'il pleut, l'eau qui ruisselle sur la toiture, est acheminée par les gouttières et finit sa course dans le sol. Pour éviter de la perdre, il suffit de la récupérer en installant une cuve. Une solution écologique, et simple. Un coût de fonctionnement gratuit.

Et si récolter les eaux pluviales permet de réaliser d'importantes économies, c'est aussi, et surtout, faire un geste citoyen en protégeant les ressources naturelles. Vous disposez alors d'une réserve d'eau, non calcaire de surcroît, idéale pour l'arrosage du jardin.



La distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie 2016 se fera dans les trois (3) IGA extra de St-Hyacinthe **samedi, le 7 mai 2016 de 12h à 16h.** Pour vous en procurer un au coût de 30 \$ au lieu de 85 \$, vous devez vous inscrire le plus rapidement possible et réserver votre baril en consultant le site <http://www.jourdelaterre.org/cle-en-main-2016/?region=12>

Voici une façon simple de contribuer à la protection de votre environnement.

Concours photos de la rivière Noire

Saison hivernale



Le concours photographique est organisé par les membres du Comité de la Rivière Noire (CRN). Ce concours aura lieu à chacune des saisons de l'année 2016 et chaque saison aura ses gagnants. Pour l'instant, le concours concerne la saison hivernale. Le but de ce concours est de mettre en valeur la rivière Noire, découvrir son environnement afin de favoriser sa conservation et donner le goût d'améliorer son état. Le concours est ouvert à tous, à l'exception des membres du jury. Les photographies seront classées selon deux catégories, soit les beautés de la rivière Noire et les situations déplorables à dénoncer.

Conditions du concours :

- Toutes les photographies présentées doivent être prises dans le secteur d'Upton, de Saint-Liboire ou de Saint-Valérien-de-Milton.
- La rivière Noire doit y apparaître.
- Chaque participant peut présenter un maximum de deux photographies.
- Les photographies doivent être prises en **période hivernale uniquement**.
- Vous devez mentionner l'endroit où la photographie a été prise et ce qu'elle représente.
- Si des gens y figurent, il est primordial d'avoir leur consentement.
- Chaque participant au concours cède le permis de reproduire, publier et exposer en tout temps les photos.
- Les gagnants du concours seront contactés par téléphone ou par courriel.
- Il est possible d'envoyer vos photographies par courriel à inspecteur@municipalite.st-liboire.qc.ca en format électronique (pdf, jpg, bmp ou gif). Si vous souhaitez envoyer vos photographies en format papier, elles doivent correspondre au format 8" x 10" au minimum et vous pouvez les faire parvenir à l'adresse suivante : 21, place Mauriac Saint-Liboire J0H 1R0. Prenez note que les photographies ne vous seront pas retournées.
- Les photographies doivent être reçues **au plus tard le 31 mars 2016 à 16 h**.
- La description des prix reste à venir. Un prix sera remis au lauréat de la meilleure photo de la catégorie des beautés et un autre pour la catégorie d'une situation déplorable à dénoncer (les horreurs de la rivière Noire).

Crédit photos: Bernard Valiquette, extraits de l'exposition YAMASK'ART



DÉFI SQ MRC MASKOUTAINS

SITUATION

Le Défi SQ MRC Maskoutains aura lieu le **17 juin 2016**, dans la municipalité de Saint-Hugues au sein de la MRC Maskoutains. Il s'agit d'un défi de course à pied organisé par le poste de la Sûreté du Québec de la MRC afin de créer de bons liens avec les divers organismes de la région. Cette année, le défi accueille la maison La Vigile comme partenaire.

MISSION

C'est dans un but de coopération, de cohésion et de plaisir que nous vous faisons parvenir cette invitation. Vous êtes donc invité à courir, participer, aider, contribuer et assister à cette belle journée qui aura lieu **vendredi le 17 juin 2016, à 8 h AM**.

EXECUTION

La journée comprend 3 défis soit :

1. La course des écoles primaires – *Une boucle de 1.2 KM réservé à nos jeunes écoliers - Départ à 9 h 30 AM*
2. Un trajet de 8 KM en boucle – *Un rappel du fameux 8 Km de Techniques Policières destiné aux adultes et adolescents – Départ 8 h 30 AM*
3. Un trajet de 21.1 KM (demi marathon) – *Il est possible de le faire au complet ou encore à relais en représentant votre équipe (exemple : Poste MRC Maskoutains ou poste MRC Acton ETC.) – Départ 8 h 30 AM*

Modalités

Sur place, la Sûreté du Québec, les Forces Armées Canadiennes, les services Ambulanciers et les services Incendies rouleront des kiosques d'information avec leur équipement afin que les jeunes enfants puissent découvrir et profiter des véhicules, matériel et puissent poser des questions.

Pour cette 3^e édition, nous aimerions amasser un don pour la maison La Vigile. Le don est sur une base volontaire.

Les trajets sont en boucle, donc vous pouvez vous stationner dans la municipalité de Saint-Hugues et repartir une fois votre journée terminée.

La journée prend habituellement fin vers 13 h

Pour ceux qui voudraient faire le 21.1 KM en équipe et à relais, il faudra communiquer au email suivant pierreolivier.lavoie@surete.qc.ca afin d'en informer le responsable en expliquant votre provenance, le nombre de coureurs et le nombre de KM par coureur.

SOUTIEN ET LOGISTIQUE

Vous devez avoir avec vous les éléments suivants :

1. Carte assurance maladie
2. Eau, collation ou lunch
3. Vêtements sportifs adaptés
4. Lunettes soleil
5. Famille, parents et ami(es)
6. Les lecteurs MP3 sont permis
7. Argent comptant (en cas de don)

COMMANDEMENT ET TRANSMISSION

Le responsable de l'épreuve est l'agent Pierre-Olivier Lavoie, matricule 13854

Mme Guylaine Tremblay sera l'officier en charge lors de la journée

En cas de questions, vous pouvez appeler au **450 778-8500** ou écrire au pierreolivier.lavoie@surete.qc.ca

Défi Santé



Relevez le Défi Santé avec Anaïs !

La pétillante Anaïs Favron vous invite à commencer le printemps du bon pied en relevant le Défi Santé du 31 mars au 11 mai. Pendant 6 semaines, posez des gestes simples pour atteindre 3 objectifs : manger mieux, bouger plus et améliorer votre équilibre de vie. Trucs, recettes, vidéos, défis amusants et prix à gagner vous attendent. Un coup de pouce motivant !

En solo, en famille ou en équipe, inscrivez-vous à **DefiSante.ca**

Pour vous aider à relever votre défi, **Jeunes en santé** vous propose une recette santé.

Barres énergétiques aux lentilles et aux canneberges

Durée de préparation : 15 minutes

Durée de cuisson : 25 minutes

Rendement : 54 barres

Ingrédients

<ul style="list-style-type: none">• 1 conserve (541 ml) de lentilles en conserve, rincées et égouttées• 4 œufs• ½ tasse (125 ml) d'huile végétale• 1 tasse (250 ml) de purée de pommes non sucrée• 1 tasse (250 ml) de sirop d'érable• 10 ml (2 c. à thé) d'extrait de vanille	<ul style="list-style-type: none">• 1 tasse (250 ml) de farine de blé entier• 1 tasse (250 ml) de céréales de type All-Bran flakes• 4 tasses (1 L) de flocons d'avoine• ½ c. à thé (2,5 ml) de cannelle moulue• 1 tasse (250 ml) de canneberges séchées• ½ tasse (125 ml) de graines de tournesol nature
---	---

Mode de préparation

1. Préchauffer le four à 375°F (190°C).
2. Hacher les lentilles au robot culinaire.
3. Ajouter les œufs, l'huile, la purée de pommes, le sirop d'érable et l'extrait de vanille. Bien mélanger.
4. Dans un grand bol, ajouter la farine, les céréales, les flocons d'avoine, la cannelle, les canneberges et les graines de tournesol. Bien mélanger.
5. Incorporer le mélange de lentilles au mélange sec. Mélanger à nouveau.
6. Étendre la préparation dans une plaque à cuisson recouverte d'un papier parchemin.
7. Cuire au four pendant 25 minutes.
8. Laisser refroidir et couper en 54 barres.

Capsule santé rédigée par l'organisme Jeunes en santé
www.jeunesensante.org



La Sûreté
du Québec
vous informe



PENSER ET AGIR FAMILLE

PRÉVENIR LE VOL D'IDENTITÉ

D'abord, de quoi s'agit-il ?

Le vol d'identité, ou *usurpation d'identité*, se produit lorsqu'une personne obtient et utilise, à votre insu et sans votre consentement, vos renseignements personnels à des fins criminelles. Les renseignements personnels comprennent toute information ou tout document servant à établir votre identité, tel que :

- Nom et prénom, adresse et date de naissance
- Permis de conduire
- Numéro d'assurance sociale
- Un numéro de compte bancaire et le numéro d'identification personnel (NIP)
- Certificat de naissance ou passeport
- Signature manuscrite ou électronique

Comment les fraudeurs obtiennent vos renseignements personnels ?

- En volant votre portefeuille, votre sac à main ou votre courrier résidentiel.
- En fouillant dans les poubelles et en récupérant vos factures, relevés bancaires et autres documents.
- En remplissant un formulaire de changement d'adresse pour rediriger votre courrier.
- En vous appelant et en se faisant passer pour votre créancier, votre propriétaire ou votre employeur afin d'obtenir vos renseignements personnels.
- En trafiquant des terminaux ou des points de vente.
- En envoyant des courriels non sollicités (pourriels ou hameçonnage), etc.

Que font-ils avec vos renseignements personnels ?

- Ils louent ou achètent divers biens (meubles, voiture, cellulaire, etc.).
- Ils souscrivent à des prêts hypothécaires ou ouvrent des comptes bancaires.
- Ils vident votre compte bancaire en transférant le solde.
- Ils obtiennent des prestations du gouvernement ou des services publics.
- Ils font des demandes de cartes de crédit.
- Ils effectuent des interurbains non autorisés.
- Ils voyagent, etc.

Quels sont les indices d'un vol d'identité ?

- Vous ne recevez plus votre courrier.
- Vous recevez des relevés de cartes de crédit pour des comptes qui ne sont pas à votre nom ou que vous n'avez jamais demandés.
- Vos relevés bancaires ou de carte de crédit indiquent des transactions que vous n'avez pas effectuées.
- Une agence de recouvrement vous appelle pour une dette que vous n'avez pas contractée.
- On vous refuse du crédit pour des motifs qui ne correspondent pas à ce que vous connaissez de votre situation financière.
- Votre dossier de crédit affiche des dettes que vous ne connaissez pas.

Si vous êtes victime ?

1. **Annulez vos cartes, comptes bancaires et autres documents personnels** en téléphonant à vos institutions financières et demandez de nouvelles cartes et de nouveaux comptes.
2. **Dénoncez** en appelant la Sûreté du Québec ou votre service de police municipal, déposez une plainte et conservez le numéro de dossier.
3. **Communiquez avec les bureaux d'Équifax et TransUnion** pour faire inscrire le vol d'identité à votre dossier.
4. **Remplissez le formulaire de Déclaration de vol d'identité** et envoyez-en une copie à chaque entreprise qui a fourni du crédit non autorisé, de l'argent, de l'information, des biens ou des services au voleur qui s'est emparé de votre identité.

En terminant, voici quelques conseils pour réduire les risques de vol d'identité

- Ne donnez vos renseignements personnels que lorsque cela est absolument nécessaire.
- Détruisez vos renseignements personnels, ne faites pas que les jetez à la poubelle.
- Changez régulièrement vos mots de passe.
- Traitez vos renseignements personnels comme vous traitez votre argent : gardez-les à l'abri des regards !
- Protégez votre ordinateur et méfiez-vous des courriels dans lesquels on vous demande des renseignements personnels en ligne. (Source : Banque du Canada)

Sergente Karine Picard, relations communautaires

Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1
925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 3C4 Tél. : 450 778-8500 Téléc. 450 778-8640
courriel : poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca
Internet : www.sq.gouv.qc.ca



Nouvel horaire pour les collectes **des matières recyclables (bac vert)** **et des résidus domestiques (bac noir)**

Veillez prendre note que les collectes des matières recyclables sont maintenant effectuées en **matinée**, en alternance avec la collecte des résidus domestiques.

La **Régie** vous suggère de **sortir vos bacs avant 7 h le matin ou la veille de la collecte.**



Invitation à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » le lundi 28 MARS 2016 à 19 h 30 au Centre communautaire au 885, rue Lanoie à Upton.

Conférencier : Guillaume Mousseau avec sa conférence



« Les cactus fleuris »

Venez découvrir ou redécouvrir le monde merveilleux des Cactus, Guillaume vous dévoilera leurs secrets de culture. Apprenez à les arroser, les fertiliser et leur apporter les soins appropriés pour chacun d'eux. Des heures de plaisirs de découvertes et d'émerveillements vous attendent.



Guillaume Mousseau est un expert en cette matière, c'est de père en fils, son père est propriétaire de « Le Cactus fleuri inc. » de Ste-Madeleine.



C'est un rendez-vous à ne pas manquer, on vous y attendra avec plaisir! Entrée gratuite pour les membres et 5 \$ pour les non-membres. Goûter léger, prix de présence et tirages. **N'oubliez pas votre tasse! Utilisez-la à chaque conférence et courez la chance de gagner un prix de 25 \$ chez IGA de Saint-Hyacinthe, chaque mois.** Une autre belle façon

de protéger notre environnement en réduisant les déchets. Apportez-la, c'est un beau geste si simple à adopter!

Concours de Parrainage : N'oubliez pas qu'à chaque fois que vous faites entrer un nouveau membre à votre Société d'horticulture, ça vous donne la chance de participer au tirage de notre dernière rencontre de l'année, c'est-à-dire le 23-05-2016, vous pourriez gagner un beau prix d'une valeur de 50 \$, faites grandir votre bel organisme, nos remerciements à chacun de vous pour votre participation.

Bienvenue à tous, amateurs de jardinage avec vos amis.

Gilles Paradis,

Président de la SHELTC,
appuyé des membres du Conseil d'administration 2015-2016.



Pour informations Tél. :450-793-4272 sheltc@fsheq.net www.sheltc.fsheq.org



Consultation publique

Mise à jour de la Politique de la famille de la MRC des Maskoutains et du plan d'action

La MRC des Maskoutains travaille actuellement à la mise à jour de la Politique de la famille et du plan d'action. Une consultation se tiendra le 31 mars 2016.

Elle débutera par la présentation de la Politique régionale de la famille. Ensuite, le plan d'action sera soumis pour commentaires et suggestions.

Nous convions la population et les organismes de la MRC des Maskoutains à venir partager leurs aspirations et préoccupations. Cet exercice vise à déterminer les priorités d'action liées à la famille, sur l'ensemble du territoire de la MRC.

Le projet de politique et le plan d'action pourront être consultés sur le site Internet de la MRC dès le 14 mars.

**La consultation aura lieu le 31 mars à compter de 13 h 30.
L'endroit vous sera communiqué ultérieurement.
Veuillez confirmer votre présence à madame Martine Chaput
Par téléphone : 450 774-3134
Par courriel : mchaput@mrcmaskoutains.qc.ca**

Pour information
Élyse Simard
Chargée de projet à la famille
450 774-3160
esimard@mrcmaskoutains.qc.ca

Nous espérons vous accueillir en grand nombre!

Matinées gourmandes 2016

La MRC recrute les producteurs et transformateurs agroalimentaires intéressés

La saison estivale des Matinées gourmandes est en cours de préparation à la MRC des Maskoutains qui, pour ce faire, est à la recherche de producteurs et transformateurs agroalimentaires intéressés à prendre part à cette activité qui gagne en popularité chaque année.

Les Matinées gourmandes sont de petits marchés publics qui se déploient dans différentes municipalités rurales du territoire de la MRC de juin à septembre. À tour de rôle, chacune accueille le marché une fois durant l'été, le samedi, de 9 h à 13 h.

Cette initiative offre une excellente vitrine aux produits des producteurs et des transformateurs agroalimentaires de la région. Les participants des éditions précédentes ont constaté qu'une clientèle fidèle se déplace tous les samedis et que certains visiteurs de l'extérieur de la MRC viennent également visiter la région et en profitent pour faire des emplettes aux Matinées gourmandes.

De plus en plus sensibilisés à l'achat local, les citoyens sont heureux de pouvoir se procurer des produits frais et de qualité tout en ayant l'occasion d'échanger avec des producteurs et transformateurs artisans, des gens passionnés par leur métier.

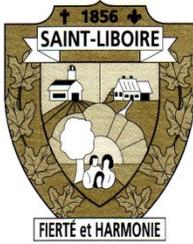
La MRC des Maskoutains souhaite accueillir de nouveaux producteurs cette année et augmenter la variété de produits offerts aux visiteurs. Les personnes intéressées peuvent communiquer avec M. Steve Carrière, agent de développement rural, par courriel à scarriere@mrcmaskoutains.qc.ca ou par téléphone au 450 768-3005.

Les Matinées gourmandes sont rendues possibles grâce au Fonds de développement rural et au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) qui soutiennent cette initiative en vertu du Programme Proximité, conformément à l'accord Canada-Québec Cultivons l'avenir.

Source :

Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 768-3001





Municipalité de Saint-Liboire

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 90-97/11-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS AFIN DE MODIFIER L'EXIGENCE D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR LE REMPLACEMENT DU REVÊTEMENT DE TOITURE DANS LE SECTEUR DU NOYAU VILLAGEOIS DU RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

AVIS est donné que lors d'une séance tenue le 1^{er} mars 2016, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 90-97/11-16 intitulé «*Règlement amendant le règlement sur les permis et certificats afin de modifier l'exigence d'obtenir un certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement de toiture dans le secteur du noyau villageois du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

Ce règlement a pour objet d'ajouter une spécification à l'effet qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour remplacer le revêtement d'une toiture dans la zone du noyau villageois du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et que ce certificat d'autorisation est gratuit.

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ À SAINT-LIBOIRE, ce 02 mars 2016

France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC

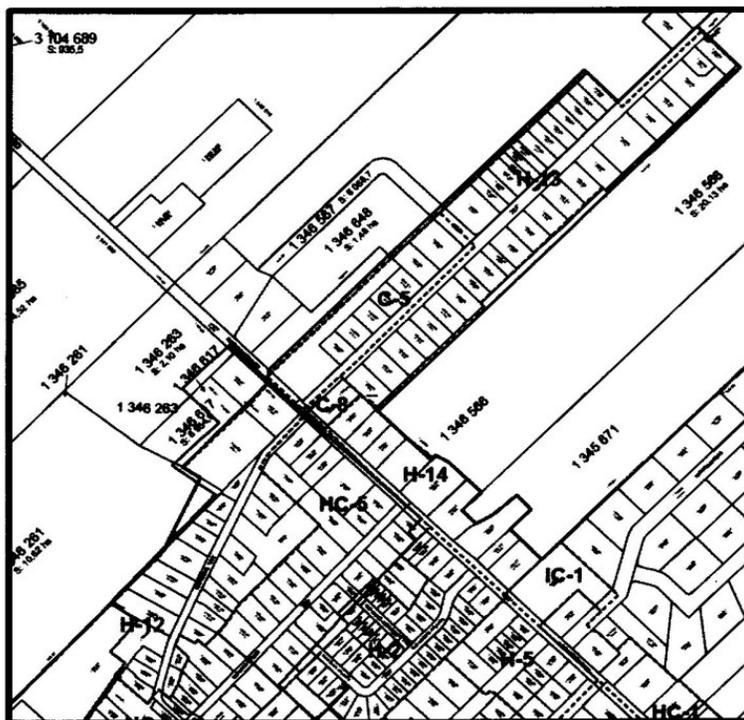
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE DE PARTICIPATION À UN RÉFÉRENDUM RELATIVEMENT AU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/65-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS vous est donné que lors d'une séance régulière tenue le 1^{er} mars 2016, le Conseil municipal a adopté le second projet de règlement numéro 86-97/65-16 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de permettre les usages de la classe «industriel léger» ainsi que les gymnases et les clubs athlétiques de la classe «récréatif et de loisir intérieur» dans la zone C-8 et d'autoriser la mixité des usages dans cette zone».

L'objet de ce règlement est de modifier les usages autorisés dans la zone C-8 en ajoutant la classe d'usage «industriel léger» et spécifiquement les gymnases et les clubs athlétiques de la classe «récréatif et de loisir intérieur». De plus, ce règlement autorisera aussi la mixité des usages dans la zone C-8.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums* dans les municipalités. Une demande concernant ce projet de règlement peut provenir de n'importe quelle zone du territoire municipal.

Une demande concernant ce projet de règlement peut provenir de la zone C-8 et des zones contigües suivantes : H-12, H-13 H-14, HC-5 et C-5. Pour connaître l'emplacement des zones nommées précédemment, vous pouvez consulter le plan de zonage sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal.



La demande vise à ce que le règlement contenant cette disposition soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide.

Pour être valide, toute demande doit:

- indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient;
- être reçue au Bureau municipal au plus tard le 24 mars 2016;
- être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Toutes les dispositions du second projet qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.

Toute personne intéressée peut consulter le second projet de règlement et obtenir les renseignements permettant de déterminer quelles personnes ont le droit de signer une telle demande. Il suffit de se présenter au Bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-LIBOIRE, CE 03 MARS 2016


France Desjardins
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Amie bénévole recherchée



Bonjour,

Je suis Amy et j'ai 50 ans et je vis à Acton. Depuis un accident de voiture survenu dans ma vie, j'ai de la difficulté à retrouver ma motivation d'avant. Je n'ai pas vraiment de famille proche dans la région et j'aimerais rencontrer une marraine avec qui parler et faire des sorties. Je suis en bonne forme physique : j'aime nager, marcher, sortir et essayer de nouvelles activités. Avoir une amie avec qui parler 1 h par fois par semaine m'aiderait à retrouver ma motivation et à faire ce petit pas de plus qui pourrait changer ma vie. **Pour me rencontre, contactez le Trait d'Union Montérégien : 450 223-1252.**

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES MASKOUTAINS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 1^{er} mars 2016, à 20 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Morin, Johanne Grégoire et Nadine Lavallée.

Messieurs les conseillers Yves Winter, Nicolas Proulx et Claude Vadnais.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Chabot.
Est également présente, Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Denis Chabot, maire, constate le quorum à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Assemblée publique de consultation pour règlement de zonage

Une assemblée publique de consultation est tenue pour le règlement numéro 86-97 / 65-16 amendant le règlement de zonage afin de permettre les usages de la classe « *industriel léger* » ainsi que les gymnases et les clubs athlétiques de la classe « *récréatif et de loisir intérieur* » dans la zone C-8 et d'autoriser la mixité des usages dans cette zone.

L'objet de ce règlement est de modifier les usages autorisés dans la zone C-8 en ajoutant la classe « *industriel léger* » et spécifiquement les gymnases et les clubs athlétiques de la classe « *récréatif et de loisir intérieur* ». De plus qu'autoriser la mixité des usages dans la zone C-8.

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-03-64

Il est proposé par la conseillère Johanne Grégoire, appuyé de la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 12 « divers » ouvert.

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016

Résolution 2016-03-65

Il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2016 soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à s'adresser au conseil pour des questions.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés – février 2016

Résolution 2016-03-66

Il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé de la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de février 2016 totalisant la somme de 148 675,95 \$, en plus des salaires versés au montant de 41 493,26 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

2324-8656 Québec inc. (STE)	Déplacement de branchements réseau et tél.	129,35 \$
ADMQ	Inscription au congrès 2016 - directrice-générale	578,32 \$
Bell Mobilité Pagette	Frais pagette - maire	20,97 \$
Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - janvier	2 449,43 \$
Distribution DBC	Distribution du Reflet de janvier et février	119,00 \$
Donais et Fils inc.	Réaménagement - HDV	854,05 \$
Financière Manuvie	Assces collectives - mars 2016	2 699,26 \$
Formules Municipales	Sacs à ordures biodégradables	40,66 \$
Fourniture de bureau Denis	Papeterie	57,43 \$
Geslam informatique	Service annuel de protection des données	689,16 \$
Groupe Infoplus	Service technique - serveur défectueux	353,53 \$
Lavallée Nadine	Remb. de divers achats pour coin des Zados	149,55 \$
Méga Copie	Edition du Reflet de janvier et février	2 455,35 \$
Ministre du Revenu du Québec	DAS de janvier 2016	7 561,64 \$
MRC Les Maskoutains	MAJ du rôle d'évaluation	905,57 \$
	Cours d'eau Petit-Ledoux et grand cours d'eau	5 670,00 \$
	Quote-part - 1 ^{er} versement	53 796,00 \$
Plomberie F. Patenaude	Réaménagement - HDV	374,18 \$
Premiers Répondants St-Liboire	Subvention - février	4 000,00 \$
Québec Municipal	Adhésion annuelle	574,88 \$
Receveur Général du Canada	DAS - janvier 2016 (taux réduit)	2 809,27 \$
	DAS - janvier 2016 (taux régulier)	83,16 \$
Restaurant Le Lib	Souper Pizza coin des Zados - 22 janv.	219,60 \$
Société Canadienne des postes	Médiaposte levée d'avis d'ébullition	112,11 \$
Sogetel	Frais de tél. et fax - bureau municipal	488,87 \$
Ville de St-Hyacinthe	Frais cour municipale - octobre à décembre	1 698,47 \$
Visa (Laferté et Letendre inc.)	Réaménagement - HDV	1 698,81 \$
Visa (Registre foncier)	Frais avis de mutations de décembre	24,00 \$
Visa (Soc.Canadienne des postes)	Timbres	592,12 \$
Vision Info	Protection de documents sur le web	804,83 \$

BIBLIOTHEQUE:

Sogetel	Frais tél. - Biblio	69,41 \$
---------	---------------------	----------

LOISIRS:

Hydro-Québec	141 rue Rodier (parc)	32,01 \$
Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement	9 936,00 \$

SERVICE INCENDIE:

Bell Mobilité	Frais cellulaire	19,44 \$
Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	267,35 \$
Bougie Martin	Remb.: guide d'entrainement pompier 1	95,16 \$
CMP Mayer inc.	Bottes, cagoules, ruban pour zone interdite	647,88 \$
	Batterie pour caméra	132,51 \$
EducExpert	Réajustement frais de l'école Nationale des pompiers	2 665,82 \$
Marché Sylvain Martel	Bouteilles d'eau	8,00 \$
MRC Les Maskoutains	Licence mobile et portable	720,60 \$
Sogetel	Frais de communication - caserne	211,49 \$

URBANISME:

Combeq	Inscription au congrès 2016 - inspectrice	632,36 \$
--------	---	-----------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

ADT Canada	Fr. de surveillance garage et aqueduc	172,82 \$
Aluminium Service inc.	Ajustement des portes du garage municipal	550,45 \$
Atelier de soudure de St-Liboire	Réparation du Sterling	433,10 \$
Atelier Tanguay	Pompe à eau	1 454,43 \$
Bell Gaz	Chauffage - garage et location de 2 bouteilles	1 117,16 \$
Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	204,22 \$
Chemin de fer St-Laurent	Entretien passages à niveau - janvier à mars	1 662,00 \$
Contrôle P.M. inc.	Suivi avec Aquatech pour usine de filtration	111,01 \$
CST Canada	Carburant	1 568,03 \$
Dion Gérard & fils	Tube 8 pouces - garage municipal	20,05 \$
Ferme Cerpajo	Déneigement des rues - 2 ^e versement	6 754,70 \$
Fourniture de bureau Denis	Papeterie	50,59 \$
Garage Luc Meunier	Nettoyer chaufferette du Dodge	40,24 \$
Groupe Cameron	Inspection - épuration	54,53 \$
Groupe Environex	Analyses eau brute de déc. et eaux usées	908,02 \$
Groupe Maska	Équipement divers en entretien véh. - garage	757,02 \$
Hydro-Québec	Eclairage public	840,88 \$
	58 rue des Saules	23,31 \$
	150 rue Morin	552,26 \$
	110 rue des Erables	266,59 \$
	44 rue Morin	126,77 \$
	48 rue Parent	100,62 \$

	110 Terrasse Bagot	3 187,34 \$
	105 rue Lacroix	1 132,28 \$
Marché Sylvain Martel	Achat divers - garage	16,31 \$
Nuvac	Bactocharge - épuration	2 202,92 \$
Pétroles Irving	Carburant	175,97 \$
Porte Maskoutaine inc. (La)	Rempl. d'une vitre de porte du garage mun.	74,73 \$
Régie Interm. d'Acton et maskoutains	Ordures et redevances - janvier	8 971,29 \$
	Recyclage - janvier	3 448,07 \$
	Organique - janvier	1 136,52 \$
	Ajustements 2015 - matières résiduelles	235,27 \$
Rona inc.	Divers matériaux et pièces - garage, aqueduc	309,35 \$
Sogetel	Frais tél. - épuration	87,23 \$
	Frais tél. - aqueduc	185,79 \$
	Frais tél. - garage	129,71 \$
Tenco	Entretien équipement déneigement	1 810,56 \$
Wurth	Huile et équipement pour poncer - garage	356,21 \$
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	148 675,95 \$
Salaires versés	février	41 493,26 \$

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2016-03-67

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée;
 Considérant que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

Il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 12 912,35 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

ADMINISTRATION:

Loisirs St-Liboire	Compensation de taxes municipales	9 723,71 \$
--------------------	-----------------------------------	-------------

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

Chagnon & fils inc.	Réparation du cylindre du camion Sterling	2 826,39 \$
---------------------	---	-------------

MRC des Maskoutains	Hon.ingénieur - pavage Gabriel et Pâquette	362,25 \$
---------------------	--	-----------

	TOTAL DES COMPTES À PAYER	12 912,35 \$
--	----------------------------------	---------------------

3.3 Dépôt du procès-verbal du Comité de Circulation Routière

La directrice générale procède au dépôt du procès-verbal du Comité de Circulation Routière (CCR) daté du 1^{er} février 2016.

3.4 État des taxes impayées – approbation et autorisation à envoyer la liste à la MRC des Maskoutains

Résolution 2016-03-68

Considérant l'état de taxes impayées préparé par la Directrice générale et qu'en vertu des dispositions du Code municipal, cet état de taxes impayées doit être soumis au conseil municipal et approuvé par ce dernier;

Considérant que suite à cette approbation, il y a lieu de transmettre à la MRC des Maskoutains et à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe ledit état de taxes impayées;

Considérant le défaut de paiement des taxes malgré les différents avis et rappels transmis;

Considérant qu'il y a lieu de demander à la MRC des Maskoutains d'inscrire les immeubles indiqués audit état de taxes impayées pour vente pour taxes;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un enchérisseur pour la municipalité;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé de la conseillère Johanne Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'approuver l'état de taxes impayées soumis par la Directrice générale et daté de ce jour;
- de transmettre ledit état de taxes impayées à la MRC des Maskoutains et à la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe;
- de désigner monsieur Denis Chabot, maire, enchérisseur pour la Municipalité et de l'autoriser à se porter acquéreur, pour et au nom de la Municipalité, des propriétés indiquées audit état de taxes impayées pour s'assurer que la municipalité récupère les argents qui lui sont dus ou pour acquérir toute propriété advenant que ce ne soit pas le cas ou qu'aucun enchérisseur ne se manifeste à l'égard d'une propriété.

3.5 Proposition de STE IP pour câblage de réseau à l'administration

Résolution 2016-03-69

Considérant les travaux de rénovation au bureau municipal et que la période est propice pour refaire le câblage du bureau pour remettre aux normes tous les appareils branchés au réseau ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la proposition de STE IP pour refaire le câblage du réseau du bureau municipal au montant d'environ 3 475,40 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.6 Contrat Saint-Liboire en Fête pour activité pyrotechnique

Ce point est reporté à une séance ultérieure par manque d'information.

3.7 Système d'alarme – édifices municipaux

Résolution 2016-03-70

Considérant les derniers développements survenus avec le système d'alarme du bureau ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé du conseiller Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'aviser Protectron Services de Sécurité du désir de la municipalité de Saint-Liboire de ne pas renouveler ses contrats de surveillance de ses bâtiments, soit le bureau municipal, la caserne incendie, le garage de plus que l'usine de filtration, à la date anniversaire de chacun de ses bâtiments ;
- Que suite à la demande de quelques soumissions, d'accepter l'offre de Systèmes Christian Dion inc. pour la surveillance, auto test et rapports mensuels d'ouvertures et fermetures dès que le contrat avec Protectron sera terminé au montant mensuel d'environ 123,28 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.8 Subvention amélioration du réseau routier – rue Gabriel

Résolution 2016-03-71

Considérant les travaux de pavage effectués dans la rue Gabriel;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé de la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés plus haut pour un montant subventionné de 15 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Subvention amélioration du réseau routier – rues Chicoine, Croteau et Saint-Joseph

Résolution 2016-03-72

Considérant les travaux de pavage effectués dans les rues Chicoine, Croteau et Saint-Joseph;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés plus haut pour un montant subventionné de 66 667 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

3.9 Avril – mois de la Jonquille – Société canadienne du cancer

Résolution 2016-03-73

Considérant que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

Considérant que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

Considérant que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

Considérant que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

Considérant que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

Considérant que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

Considérant que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

Considérant que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadine Lavallée, appuyé de la conseillère Johanne Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents:

- De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
- Que le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

3.10 Campagne de vaccination en milieu rural – demande de service auprès du Centre Intégré de Santé et de Services Sociaux (CISSS) Montérégie-Est

Résolution 2016-03-74

Considérant qu'un des objectifs formulés dans le projet Famille-Transport vise à « *assurer une desserte en services sociaux et de santé équitable à l'ensemble du territoire de la MRC* »;

Considérant que cette recommandation repose sur le constat d'une tendance vers la centralisation des services offerts en matière de soins de santé et de services sociaux, et ce, au détriment des résidents des municipalités rurales;

Considérant qu'en 2013, 2014 et 2015, la MRC a organisé, avec le concours des municipalités locales et le CISSS Montérégie-Est, une campagne de vaccination qui a su rejoindre une partie de la population rurale, en particulier les clientèles plus vulnérables, notamment les enfants en bas âge, les personnes âgées et les personnes atteintes de maladies chroniques;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire souhaite participer à la prochaine édition de la campagne de vaccination et ainsi accroître l'offre de service à sa population;

Considérant que la MRC des Maskoutains encourage cette initiative et s'engage à transmettre la requête de la Municipalité auprès de la direction du CISSS Montérégie-Est et à participer à l'établissement des modalités pour la mise en place du prochain projet de vaccination;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Johanne Grégoire, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De déclarer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Liboire à permettre à ses citoyens, au nombre de 3051 de pouvoir recevoir les services de vaccination offerts par le CISSS Montérégie-Est directement dans sa municipalité, permettant un meilleur accès aux services de santé et limitant les déplacements inutiles sur le territoire maskoutain, et ce, pour l'édition 2016.

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de ce service, dont la salle et l'équipement nécessaire au bon fonctionnement de la campagne de vaccination en milieu rural, en plus de soutenir, par des communications appropriées, la promotion et l'information pertinente à ses citoyens ainsi que d'offrir le soutien logistique requis pour la préparation de l'événement; et

D'autoriser la MRC des Maskoutains à acheminer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au CISSS Montérégie-Est afin d'intégrer le territoire de la Municipalité dans le processus de décentralisation des services lors des campagnes annuelles de vaccination antigrippale, et d'autoriser le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, ainsi que le greffier ou, en son absence, le directeur général, à signer tout document relatif à la présente affaire.

3.11 Renouvellement d'adhésion au Carrefour Action Municipale et Famille

Résolution 2016-03-75

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire est membre du Carrefour Action Municipale et Famille;

Considérant que son adhésion vient à échéance et qu'il y a lieu de la renouveler;

Considérant que le Carrefour Action Municipale et Famille est un organisme fournissant une multitude d'outils pertinents à la conduite des politiques familiales et des aînés et regorge d'informations utiles pour les municipalités et les membres des comités;

Considérant le prix de l'adhésion annuelle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser le renouvellement de l'adhésion annuelle de la municipalité de Saint-Liboire au Carrefour Action Municipale et Famille pour l'année 2016;
- D'autoriser le paiement de la facture au montant de 42,54 \$ taxes incluses relative à ce renouvellement et d'autoriser la directrice générale à signer tous les documents inhérents à la présente résolution.

3.12 Impression photographie aérienne et laminage – Patrick Roger photographie

Résolution 2016-03-76

Considérant la demande du conseil pour agrandissement et laminage d'une photographie aérienne de la municipalité ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à acquitter la facture de Patrick Roger Photographie pour le mandat de l'impression et laminage d'une photo aérienne de la municipalité au montant de 107 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.13 Proposition de Somum Solutions pour communication d'urgence

Ce point est reporté à une séance ultérieure par manque d'information.

3.14 Acquitter honoraires de l'archiviste

Résolution 2016-03-77

Considérant la présentation des honoraires de l'archiviste, madame Andrée Lapierre de A. Lapierre Gestion Documentaire inc.;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquitter les honoraires de l'archiviste, A. Lapierre Gestion Documentaire inc. au montant de 12 751,21 \$ incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.15 Demande d'aide financière pour le fonds de développement rural

Résolution 2016-03-78

Considérant que la municipalité de Saint-Liboire présente un projet dans le but d'obtenir du financement dans le cadre du fonds de développement rural de la MRC des Maskoutains pour branchement à internet haute vitesse une partie des citoyens qui n'ont pas encore internet haute vitesse;

Considérant que ce projet pour se réaliser a besoin d'une subvention vu les frais onéreux pour ce faire;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé de la conseillère Johanne Grégoire et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'appuyer le projet déposé dans le cadre du programme du fonds de développement rural;
- D'autoriser la directrice générale à signer l'entente et tous les documents soumis par la MRC des Maskoutains pour recevoir les subventions qui seront accordées dans le cadre du fonds de développement rural établissant les modalités liées à l'octroi d'une subvention et d'en permettre le versement par la MRC des Maskoutains.

3.16 Liste des boîtes d'archives pour destruction

Résolution 2016-03-79

Considérant le dépôt de la liste complète des documents archivés pour destruction ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des documents archivés, au 1^{er} mars 2016, voués à la destruction et d'autoriser la directrice générale à procéder à la destruction de ces documents listés, en plus de l'autoriser à retenir les services d'un entrepreneur en déchetage pour procéder à la destruction et d'en effectuer le paiement.

3.17 Dépôt d'une correspondance de la Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire

La directrice générale procède au dépôt d'une correspondance de la Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire séance tenante.

3.18 Dépôt d'une correspondance de Luc Moreau, apiculteur

La directrice générale procède au dépôt d'une correspondance de monsieur Luc Moreau, apiculteur de Saint-Liboire séance tenante.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Nomination d'un agent de liaison événementiel

Résolution 2016-03-80

Considérant que le conseil municipal désire remplacer l'agent de liaison événementiel qui a quitté son poste de pompier et lieutenant le mois dernier ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de nommer le pompier, capitaine Dominic Lemay à titre d'agent de liaison événementiel pour le Service de sécurité incendie de Saint-Liboire.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Achat de haut-parleurs mains libres « bluetooth » pour les camions municipaux

Résolution 2016-03-81

Considérant qu'il est indispensable que les camions municipaux soient munis de haut-parleurs mains libres « bluetooth » afin de rendre plus sécuritaires les fréquentes communications téléphoniques entre les employés municipaux ;

Considérant que deux soumissions ont été demandées et reçues;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de Automod, Les Vitres d'Auto Acton Vale pour l'achat et l'installation de haut-parleurs mains libres « bluetooth » pour les camions Sterling, Ford et Dodge et ce, au montant total d'environ 830,17 \$ taxes incluses et d'en effectuer le paiement.

5.2 Formation de l'APSAM « Signalisation des travaux routiers »

Résolution 2016-03-82

Considérant qu'il s'avère important que les employés de voirie Karl Pelchat et Nathalie Turcotte puissent suivre la formation donnée par l'APSAM « *signalisation des travaux routiers* »;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'autoriser l'inscription des employés de voirie Karl Pelchat et Nathalie Turcotte, à la formation de l'APSAM « *signalisation des travaux routiers* » le 26 avril prochain à McMasterville au coût d'environ 76,50 \$ chacun plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. De plus, leur rembourser tous les frais inhérents à ladite formation, sur preuves justificatives.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Modification du niveau de contrôle – floculation / membranaire / GE et Contrôle PM

Résolution 2016-03-83

Considérant le besoin d'interchanger les valves sur le système membranaire GE;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé de la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'accepter la soumission de GE Water & Process Technologies pour un montant d'environ 1 360 \$ pour les travaux mentionnés au préambule de la présente résolution;
- D'accepter la soumission de Contrôle PM pour un montant d'environ 6 390 \$ pour les travaux mentionnés au préambule de la présente résolution;
- De plus acquitter les taxes applicables de ces deux factures et d'en effectuer le paiement. À noter que ces montants sont prévus au règlement d'emprunt # 270-14 du puits LB/PE-3-12 dont le remboursement est prévu au programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2014-2018).

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste, datée du 29 février 2016, des permis et certificats émis est déposée représentant treize (13) permis pour un montant total de 1 389 001 \$ par la directrice générale séance tenante.

7.2 Adoption du second projet de règlement d'urbanisme – règlement numéro 86-97 / 65-16

Résolution d'adoption du second projet de règlement

Résolution 2016-03-84

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la municipalité a reçu une demande afin de permettre les usages de la classe «industriel léger» ainsi que les gymnases et les clubs athlétiques de la classe «récréatif et de loisir intérieur» dans la zone C-8 et d'autoriser l'utilisation d'un terrain de cette zone sous la forme d'usage mixte;

Considérant que les usages présentement autorisés dans la zone sont relativement semblables aux usages que le demandeur souhaite voir autorisés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et propose les modifications suivantes;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 02 février 2016;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée de consultation publique le 1^{er} mars 2016, afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés ;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent ils renoncent à sa lecture lors de son adoption ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter le second projet de règlement numéro 86-97 / 65-16 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de permettre les usages de la classe «industriel léger» ainsi que les gymnases et les clubs athlétiques de la classe «récréatif et de loisir intérieur» dans la zone C-8 et d'autoriser la mixité des usages dans cette zone»;
- de soumettre ce second projet de règlement à la procédure de demande de participation à un référendum, conformément à la loi, celui-ci contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

➤ **Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.**

7.3 Règlement numéro 90-97 / 11-16 sur les permis et certificats

Résolution d'adoption du règlement

Résolution 2016-03-85

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement concernant les modalités d'émission des permis et certificats dans le cadre de l'application des règlements d'urbanisme;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier ce règlement;

Considérant l'adoption du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

Considérant que le remplacement du revêtement de la toiture pour un matériel différent ou une couleur différente doit être approuvé par le biais du PIIA;

Considérant qu'il y avait une incohérence avec le texte du règlement sur les permis et certificats;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la réglementation et propose les modifications suivantes;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le règlement numéro 90-97 / 11-16 intitulé «Règlement amendant le règlement sur les permis et certificats afin de modifier l'exigence d'obtenir un certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement de toiture dans le secteur du noyau villageois du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale».

➤ **Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.**

7.4 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec – 1800, 9^e rang

Résolution numéro 2016-03-86

Considérant que la Municipalité a adopté la résolution 2016-02-62 concernant la demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec déposée par Monsieur Gaétan Villeneuve, agronome pour Yannick Côté et Christine Blanchard concernant le 1800, 9^e rang à Saint-Liboire;

Considérant que cette demande vise à régulariser l'usage d'un bureau aménagé dans une partie d'un bâtiment accessoire existant situé dans l'aire de droits acquis de la propriété;

Considérant la correspondance datée du 12 février 2016 de la *Commission de protection du territoire agricole* en lien avec cette demande d'autorisation;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter à la résolution adoptée le 2 février 2016 mentionnée plus haut que le critère de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* concernant la disponibilité d'espaces appropriés ailleurs sur le territoire municipal et hors de la zone agricole ne s'applique pas puisque la demande vise à régulariser un usage de commerce associable à l'habitation qui se déroule dans le bâtiment accessoire de la propriété et que ce type d'usage doit se dérouler sur la propriété résidentielle du demandeur.

7.5 Demande d'autorisation à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec – 1790, 7^e rang

Résolution numéro 2016-03-87

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec déposée par Monsieur David Croteau concernant le 1790, 7^e rang à Saint-Liboire;

Considérant que cette demande vise à permettre l'abattage d'érables dans une érablière située dans la zone agricole permanente dans le but d'implanter un vignoble à cet endroit;

Considérant que, selon le professionnel choisi par le demandeur, le potentiel acéricole du site à l'étude est faible, soit entre 50 à 75 entailles à l'hectare alors que la norme de rentabilité se situe à 180 entailles à l'hectare;

Considérant qu'il s'agit de l'implantation d'un usage agricole (culture de vignes) en zone agricole;

Considérant que les sols présents sur le site à l'étude offrent un bon drainage naturel et le climat est favorable à la culture de la vigne;

Considérant que les critères de l'article 62 de la Loi applicables sont respectés;

Considérant que le projet est conforme au règlement de zonage numéro 86-97;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de confirmer que cette demande est conforme au règlement de zonage numéro 86-97.

8. LOISIRS ET CULTURE

9. RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Guylaine Morin : Aucun comité

Madame Johanne Grégoire : Aucun comité

Monsieur Yves Winter : Cours d'eau Vandal (AGA 18-04-2016) – Saint-Liboire en Fête – Comité de la Politique familiale – Municipalité Amie des Enfants (à venir...)

Madame Nadine Lavallée : Le Coin des Zados

Monsieur Claude Vadnais : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Monsieur Nicolas Proulx : Incendie (invitation de Sainte-Hélène)

Monsieur Denis Chabot : MRC – Déjeuner Persévérance Scolaire – Incendie – Syndicat UPA & MRC

10. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

11. CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pour la période du 3 février au 1^{er} mars 2016 a été remise à chaque membre du conseil.

12. DIVERS

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2016-03-88

Il a été proposé par la conseillère Nadine Lavallée, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 20 h 55.

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 5 avril 2016 et signé par la directrice générale (ou sa représentante) et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

AURA LIEU

MARDI LE 5 AVRIL 2016 À 20 HEURES

Bienvenue à tous!



**Les Serres
Beauregard inc.**

135, Rang Charlotte
Saint-Liboire QC
J0H 1R0

T 450.793.2765
F 450.793.2580

Plantes d'intérieur

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811

Jean-Yves
Tremblay
arpenteur-géomètre

☎ 450-771-4224

735, avenue Sainte-Anne,
Saint-Hyacinthe,
Québec J2S 5G6

Télécopieur : 450-771-4037
Courriel : jytremblay@arpgeo.ca



Me Nathalie Dauphinais, LL.B., D.D.N.

NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE



140, Carré du Boisé, St-Liboire
(Québec) J0H 1R0



Téléphone: (450) 793-2936
Télécopieur: (450) 793-2080

GÉRARD DION
& FILS
inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
FERME-COMMERCE
INDUSTRIE-RÉSIDENCE
FOURNISSEUR DE MATÉRIEL
ÉLECTRIQUE NEUF ET USAGÉ
Pierre et Serge Dion
154, St-Patrice
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Tél.: 450.793.4481
1 800.808.4481
Fax: 450.793.4485



R.G.N.M.
Services S.E.N.C.

Ébénisterie,
Reproduction & Restauration
de meubles antiques

450.793.4012

1615, rang St-Édouard
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Excavation

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante
et Fils Inc.
R.B.Q. 8102-7773-03

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre

Terre à jardin

Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES

ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450 793-2534 Bar. : 450 793-2535

Anne

la petite cordonnière

95 St-Joseph St-Liboire
J0H 1R0 Québec

450-793-4944

lucanne.ls@hotmail.com



Heures d'ouverture

Mardi au Vendredi

9:00 à 18:00 heures

Samedi de 9:00 à 14:00

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811



Débousselage & Peinture
Perforation • Rouille • Retouche
Autos & Camions • Estimation gratuite

450 793-2324

198, Rg St-Georges, St-Liboire, QC J0H 1R0



MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Freins • Injection • Suspensions
Automobiles de toutes marques • Voitures haute performance
Ventes & Achat • Autos & Camions

450 793-2324 • 198, Rg St-Georges, St-Liboire, QC J0H 1R0

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811

Buffet Benoit

Buffet chaud et froid pour toutes occasions

*Personnalisez votre buffet avec nos à côtés,
il nous fera plaisir de satisfaire vos papilles.*

70 rte Quintal, Saint-Liboire, J0H 1R0

courriel : bernardbenoit@hotmail.ca Bernard: 450 793-2010 Patrick 450 230-5007





Maryse Morin
 Courtier immobilier agréé
 maryse.morin@viacapitale.com

450 250 0555
 viacapitaleaffaires.com

1906, rue des Cascades, bureau 203
 Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5
 F 450 250 0556

viacapitale
 AFFAIRES
 immobilière

>> On connaît le marché



**Pharmacie
 Nicolas Borri**
 Pharmacien propriétaire

Nicolas Borri
 54 St-Patrice
 St-Liboire (QC)
 J0H 1R0
 T (450) 793-4466
 F (450) 793-4861

Lun. Mar. Vend.
 9h30 à 18h00
 Mer. Jeu.
 9h30 à 20h00
 Sam.
 9h30 à 17h00
 Dim.
 Fermé

Livraison gratuite

membre affilié à
Proxim



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrierie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740 Boul. Laurier Est
 Saint-Hyacinthe, Qc
 J2R 1P8

TÉL: (450) 773-3408
 Fax: (450) 773-9753



André Leroux
 Président
 RBQ2310-0340-16

**ANNONCEZ
 VOTRE ENTREPRISE !**

Cet espace est disponible
 pour vous faire connaître davantage.
 Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

Massothérapie
 et Esthétique
 Jocelyne Laplante

Certificat cadeau disponible
 reçu d'assurance

- Massage suédois
- Massage aux pierres chaudes
- Enveloppement corporel
- Facial
- Épilation à la cire
- Maquillage etc.

17, rue Quintal, Saint-Liboire

Prendre rendez-vous au **450-793-4551**



constructions
DESLANDES

450-793-4963
 info@cdeslandes.ca
 constructions-deslandes.ca
 1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBQ 2864-2908-53



**CAMPING PLAGE
 La Liberté**

www.campinglaliberte.com

PROPRIÉTAIRES
 Jean-Yves et
 Huguette Fontaine

345 sites enchanteurs
 ...à découvrir!

129, rang Charlotte, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
 Tél.: 450 793-2716



Salon Ginette Robert
 Coiffure pour toute la famille

Jeudi - vendredi - samedi

450 793-4664
 jgrobert@hotmail.com

75, rue Gabriel
 Saint-Liboire, QC
 J0H 1R0

Mallette inc.
Société de comptables professionnels agréés

Luc Bergeron
CPA auditeur, CGA

MALLETTE

450, avenue Saint-Joseph
Saint-Hyacinthe QC J2S 8K5

T. 450 774-7165, poste 2232
C. 450 278-5984
F. 450 774-1589
@ luc.bergeron@mallette.ca

1 888 465-0377



Mallette est membre de TIAG, une alliance internationale de cabinets comptables indépendants.

Cabinet indépendant affilié à Mallette S.E.N.C.R.L. mallette.ca

CENTRE PROFESSIONNEL MULTIMÉDIA ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES

info@megacopie.com

▲ Photocopie
▲ Imprimerie



T 450.773.5877
1 800 337.5877
F 450.773.5977

1456, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe QC J2S 2J6

www.megacopie.com

RESTO PUB Le Lib

Anne-Marie Scott
Patrick Bernier

Resto Pub le Lib
126, rue Saint-Patrice
Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

Livraison (450)793-4429
Bureau (450)793-4430
Fax (450)793-4439
restaurantlelib@ntic.qc.ca

Mathieu St-Onge

AR

Tél.: 450 253-8690
514 456-8690

A&R ÉLECTRIQUES

Fax: 450 253-0017

Les entreprises électriques A&R Ltée

info@arelectrique.ca

www.arelectrique.ca



5655, rue Lamoureux
St-Hyacinthe, Qc J2R 1S3

ENTRETIEN SAISONNIER

JOCELYN LAPALME

Déneigement - Fauchage - Labour - Excavation
Nivellement - Bois de chauffage - Divers

Tél: 450.793.4628

1185, rang St-Édouard, St-Liboire, Qc J0H 1R0

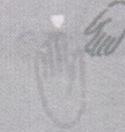


www.coopauxpetitssoins.com

450 771-0605



ainé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



jeunes familles...

Nouveau

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



Ferme Cerpajo inc.

Travaux à forfait & Déneigement

158 rang Charlotte
Saint-Liboire, Québec
J0H 1R0
Bureau 450-793-2774
Fax 450-793-2798
Cell 450-771-8305
[Courriel patricedion@gsig-net.qc.ca](mailto:Courriel_patricedion@gsig-net.qc.ca)

Patrice Dion



RBQ : 8002-8984-08

info@pmmorin.com - www.pmmorin.com

Pascal Morin: 450.278.4275
Francis Morin: 450.278.4279



AVANTAGE EXCLUSIF AUX MEMBRES

AVANTAGEUX POUR NOUS TOUS

Des avantages exclusifs parce que nos membres sont exclusifs. Un siècle déjà que Desjardins prend part à la vie de ses membres en leur procurant de nombreux avantages : éducation financière, accessibilité, investissements dans les collectivités... Ces avantages exclusifs prennent aussi la forme de remises, de rabais, de bourses.

Particuliers et entreprises, c'est pour vous. Profitez-en.

desjardins.com/avantages



Desjardins

Caisse du Plateau maskoutain

Heures d'ouverture

Siège social et Centre de services

lundi, mardi, mercredi : de 10 h à 15 h
jeudi : de 10 h à 20 h
vendredi : de 10 h à 16 h

Siège social :

151, rue Gabriel
Saint-Liboire QC J0H 1R0
Tél. : 450-793-4491
Fax : 450-793-4905

Centre de services :

1199, rue Principale
Saint-Dominique QC J0H 1L0
Tél. : 450-773-1359
Fax : 450-773-5489

Courriel : caisse.t90004@desjardins.com